

Dossier SÉÉÉ-GM (2011)
Grille de suivi des recommandations par Gaz Métro

Programmes du PGÉÉ

Recommandations		Actions entreprises ou à venir	Échéancier
<i>Programme de thermostat électronique programmable (PE103)</i>			
1	Cibler et intensifier les efforts de promotion dans le but d'encourager les clients qui installent un thermostat à le programmer.	<ul style="list-style-type: none"> • Communication de masse pour promouvoir les thermostats programmables et l'importance de la programmation • Rencontres et communications ciblées auprès des partenaires plombiers pour inciter à la programmation au moment de l'installation 	<p>Janvier et automne 2011</p> <p>Février et automne 2011</p>
2	Suivre le développement de la nouvelle spécification sur les thermostats programmables par l'EPA et RNCan.	Inscription de Gaz Métro sur la liste dédiée à la nouvelle spécification « Climate Controls » de l'EPA pour suivre les mises à jour concernant le développement de la spécification.	<p>Janvier 2011</p> <p>Complété</p>
3	Ajuster le cas type du programme à partir des résultats de l'évaluation.	<i>(Voir détails en 3A, 3B, 3C)</i>	
3A	Ajuster les économies utilisées dans l'estimation des économies nettes attribuables au programme à 51 m ³ par participant.	Les modifications seront intégrées au dossier tarifaire 2012.	Juin 2011
3B	Considérer un taux d'opportunité de 17 % dans les calculs de participation nette au programme.	Les modifications seront intégrées au dossier tarifaire 2012.	Juin 2011

Dossier SÉÉÉ-GM (2011)
Grille de suivi des recommandations par Gaz Métro

Recommandations		Actions entreprises ou à venir	Échéancier
3C	Considérer l'effet de bénévolat dans le calcul des économies nettes attribuables au programme.	Les modifications seront intégrées au dossier tarifaire 2012.	Juin 2011
<i>Programme de chaudière à efficacité intermédiaire (PE202)</i>			
1	Apporter les modifications nécessaires aux paramètres de calcul des économies afin de permettre l'emploi d'une base de références multiples et corriger les bases de référence lorsque la réglementation proposée par RNCan entrera en vigueur.	Création de « sous-catégories » d'appareils reflétant les catégories proposées par la réglementation de RNCan dans les systèmes informatiques de Gaz Métro.	Automne 2011
2	Instaurer un plafond de puissance à 5 MMBtu/h par chaudière dans les critères d'admissibilité du programme et rendre les chaudières de plus de 5 MMBtu/h admissibles au programme PE208 <i>Encouragement à l'implantation CII</i> .	<ul style="list-style-type: none"> • Le plafond serait appliqué pour les programmes de chaudière à efficacité intermédiaire du marché CII (PE202) et VGE (PE213) simultanément, de façon à ce que les chaudières d'une puissance supérieure à 5 MMBtu/h puissent être admissibles aux programmes d'encouragement à l'implantation (PE208, PE218, PE219) • Une analyse visant à valider si l'instauration d'un tel plafond ne serait pas également requise pour les programmes de chaudières à condensation CII (PE210) et VGE (PE213) sera effectuée. 	<p>Automne 2011 pour l'année 2011-2012</p> <p>Automne 2011 pour l'année 2011-2012</p>

Dossier SÉÉÉ-GM (2011)
Grille de suivi des recommandations par Gaz Métro

Recommandations		Actions entreprises ou à venir	Échéancier
3	Intégrer les plus récents résultats de l'analyse des surcoûts et distinguer l'eau chaude de la vapeur dans la méthode de calcul des montants d'aide financière.	Modification des grilles de calculs des aides financières pour discriminer l'eau chaude et la vapeur.	Novembre 2010 Complété
4	Intensifier les efforts de promotion pour ce programme dans les médias de communication dans le but d'améliorer la notoriété chez les participants.	Plusieurs actions de communication sont présentement élaborées pour augmenter la notoriété de l'ensemble des programmes CII.	Printemps 2011
5	<p>Apporter les correctifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Inclusion de la donnée relative à l'efficacité de la chaudière installée à la base de données des participants. ● Ajout d'un champ additionnel à la base de données, permettant de différencier les chaudières à eau chaude des chaudières à vapeur. ● Ajout d'un champ dans le contrat d'intention indiquant si le participant possède d'autres appareils fonctionnant au gaz naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une demande informatique a été faite afin d'automatiser le lien entre les appareils et l'efficacité afin d'éviter les erreurs de saisie. ● En attendant, un outil (fichier Excel) sera mis en place. 	Réalisation selon les disponibilités et priorités informatiques Mai 2011
		Cette recommandation sera couverte par les actions liées à la recommandation n° 1 du programme PE202.	Automne 2011
		Valider la possibilité de modifier le contrat de vente afin d'y inclure cette question. Le cas échéant, une demande informatique serait produite afin d'intégrer cette information aux bases de données.	Mai 2011

Dossier SÉÉÉ-GM (2011)
Grille de suivi des recommandations par Gaz Métro

Recommandations		Actions entreprises ou à venir	Échéancier
6	Ajuster le cas type et les paramètres de calcul des économies du programme à partir des résultats du nombre d'heures d'utilisation moyen et des effets de distorsion.	Les modifications seront intégrées au dossier tarifaire 2012.	Juin 2011
<i>Programme de chaudière à condensation (PE210)</i>			
1	Apporter les modifications nécessaires aux paramètres de calcul des économies afin de permettre l'emploi d'une base de références multiples et corriger les bases de référence lorsque la réglementation proposée par RNCAN entrerait en vigueur.	<i>(couvert au point PE202.1)</i>	Automne 2011
2	Intensifier les activités de communication visant les firmes d'ingénieurs afin que ces dernières puissent informer davantage les clients sur le programme PE210.	Développement d'outils et d'argumentaires pour l'équipe Datech (témoignage et résultats de sondage de satisfaction) permettant de diffuser les bénéfices des chaudières à condensation et les paramètres du programme auprès des firmes d'ingénieurs.	En continu dès le printemps 2011
3	Apporter les correctifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Inclusion de la donnée relative à l'efficacité de la chaudière installée à la base de données des participants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande informatique a été faite afin d'automatiser le lien entre les appareils et l'efficacité afin d'éviter les erreurs de saisie. • En attendant, un outil (fichier Excel) sera été mis en place. 	Réalisation selon les disponibilités et priorités informatiques Mai 2011

Dossier SÉÉÉ-GM (2011)
Grille de suivi des recommandations par Gaz Métro

Recommandations		Actions entreprises ou à venir	Échéancier
	<ul style="list-style-type: none">• Ajout d'un champ dans le contrat d'intention indiquant si le participant possède d'autres appareils fonctionnant au gaz naturel.	Valider la possibilité de modifier le contrat de vente afin d'y inclure cette question. Le cas échéant, une demande informatique serait produite afin d'intégrer cette information aux bases de données.	Mai 2011
4	Ajuster le cas type et les paramètres de calcul des économies du programme à partir des résultats du nombre d'heures d'utilisation moyen et des effets de distorsion.	Les modifications seront intégrées au dossier tarifaire 2012.	Juin 2011